



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Valérie BAUDE
Jean-Paul ROOSEN

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Optique-Optométrie

Institut Ilya Prigogine (ISPSLB)

5 juillet 2019

Table des matières

Optique-Optométrie : Institut Ilya Prigogine	3
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	8
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	11
Conclusion générale.....	14
Droit de réponse de l'établissement.....	15

Optique-Optométrie : Institut Ilya Prigogine

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2018-2019 à l'évaluation de suivi du *cluster* « Audiologie, Optique, Optométrie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2013-2014.

Dans ce cadre, Mme Valérie BAUDE et M. Jean-Paul ROOSEN, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 20 mars 2019 à l'Institut Ilya Prigogine. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Optique-Optométrie, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2014 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

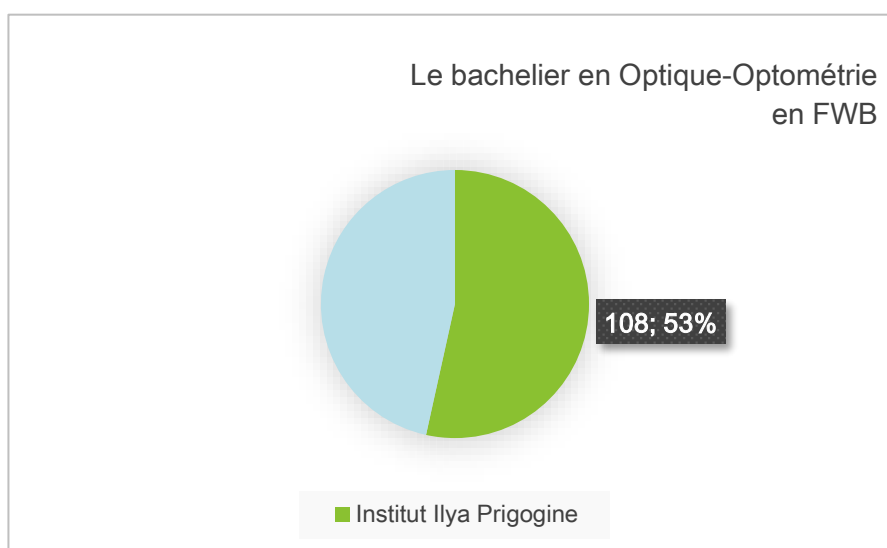
- Valérie BAUDE, experte en gestion de la qualité
- Jean-Paul ROOSEN, expert de la profession

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Institut Ilya Prigogine a été créé en 1933 par l'APOOB (Association professionnelle des Opticiens-Optométristes de Belgique) dans le but d'offrir une formation aux opticiens-optométristes en exercice. Depuis juillet 2011, l'Institut Ilya Prigogine fait partie de l'ASBL Ilya Prigogine, pouvoir organisateur de la Haute Ecole Libre de Bruxelles - Ilya Prigogine. L'IORT est désormais indépendante de l'APOOB. L'Institut Ilya Prigogine organise un bachelier en Optique-Optométrie. Il organise également de la formation continue en Optométrie, Contactologie et Basse vision via les cycles de conférences « Les lundis de l'optique ».

En 2016-2017, le bachelier en Optique-Optométrie, objet du présent rapport, comptait 108 étudiants, ce qui représentait de 53% des étudiants inscrits dans la formation en Optique-Optométrie en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Les évolutions de contexte présentées ci-dessous incluent des évolutions générales (législation professionnelle et législation de la formation en Fédération Wallonie-Bruxelles) ainsi que des évolutions spécifiques à l'établissement évalué qui ont pu l'impacter dans l'implémentation de sa culture qualité. Ces éléments de contexte dans lesquels s'inscrit cette évaluation de suivi posent en effet les enjeux essentiels tant de la profession que de la formation.

1.1 Législation de la profession d'Optométriste

La ministre de la Santé, Maggie De Block, a annoncé le 8 avril 2019 la création d'une nouvelle profession paramédicale, celle des orthoptistes-optométristes : « Grâce à cette nouvelle réglementation, les soins oculaires seront plus accessibles pour le patient. Il s'agit d'une opportunité pour optimiser le domaine des soins oculaires et j'espère que le terrain saisira cette chance », a déclaré Maggie De Block².

Les orthoptistes et les optométristes seront autorisés à réaliser certains actes de manière autonome (examens de vue et dépistage). Un arrêté définissant les exigences de formation et les missions confiées aux détenteurs de ce nouveau titre professionnel sera publié d'ici la fin du mois d'avril 2019. À noter que les opticiens-optométristes diplômés actuellement qualifiés pour ce type d'acte conservent leurs compétences et leurs droits.

En revanche, en cas de suspicion d'une maladie oculaire ou pour les patients âgés de moins de 16 ans, la consultation chez l'ophtalmologiste reste obligatoire. Avec cette nouvelle loi, le gouvernement souhaite recentrer les pratiques des ophtalmologistes sur le traitement des pathologies oculaires complexes.

1.2 Le contexte de l'IORT

1.2.1 Le changement de locaux et de direction

En 2015, le déménagement de l'Institut Ilya Prigogine sur le site Erasme a permis le regroupement de toutes les formations sur le même campus (Bachelier en optique-optométrie et Bachelier en psychomotricité), la centralisation des services administratifs et l'augmentation de l'offre des services au bénéfice des étudiants et du personnel. Ce changement institutionnel donne un poids substantiel, les 101 étudiants de la section (chiffres en 2018-2019 pour la section) sont maintenant intégrés dans un ensemble de 3 000 étudiants avec un sentiment d'appartenance. Mais, avec en contrepartie, la perte du côté « familial » de l'Institut Ilya Prigogine.

Le déménagement a été concomitant avec le changement de l'équipe de direction. Le comité a constaté que malgré les tentatives d'implication de la nouvelle direction, il subsiste chez les enseignants un sentiment de méfiance, qui semble alimenté par un sentiment de manque de

² Voir également l'Arrêté royal relatif à la profession d'orthoptiste-optométriste paru le 27 février 2019 : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&pub_date=2019-04-12&caller=summary&numac=2019011430

communication, de transparence sur les orientations envisagées pour la section sur le long terme.

Droit de réponse de l'établissement

Le changement géographique de la commune d'Ixelles (rue du Capitaine Crespel) au campus Erasme (situé à l'extrémité sud-ouest de la Région bruxelloise, sur la commune d'Anderlecht) a apporté au bachelier en Optique-Optométrie des locaux plus spacieux et bien adaptés à cette formation. Cet accès à des locaux équipés de matériel de pointe (malgré un accès limité au WiFi dans certaines salles dû à la structure du bâtiment) a été souligné par les enseignants qui ont apprécié d'être inclus dans la réflexion sur l'aménagement des laboratoires. Il a également permis le développement de la clinique d'optique-optométrie (qui existait déjà dans l'ancienne implantation) mettant les étudiants du Bloc 3 en situation d'apprentissage et de mise en œuvre des protocoles professionnels dans des conditions réelles.

L'insuffisance de partenariats avec le service d'ophtalmologie de l'hôpital Erasme, notamment avec la section de recherche, est cependant regrettée. De plus, la localisation décentrée du Campus ne favorise pas la « vie étudiante » : il n'y a pas de cercle d'étudiant (malgré une tentative soutenue durant deux années par l'établissement), bien qu'il y ait une bonne vie de classe et de bons échanges entre les différentes promotions.

Droit de réponse de l'établissement

1.2.2 L'évolution de la reconnaissance de la profession opticien-optométriste

L'absence de reconnaissance officielle des formations en optique-optométrie et leur méconnaissance par le grand public sont un véritable frein à leur développement et au recrutement d'étudiants originaires de Belgique, et ce malgré un fort taux d'employabilité. La publication de l'arrêté royal devrait modifier cet état de fait et permettre le développement de ces formations pour en assurer ainsi la pérennité par un fort impact sur le recrutement.

Le rattachement de l'Institut à l'ASBL Ilya Prigogine est un atout de notoriété susceptible de faciliter les partenariats en vue des co-organisations et co-diplomations demandées par l'ARES. Il devrait en être de même pour l'organisation d'un tronc commun orthoptie-optométrie (cf. le décret de reconnaissance de l'orthoptie en 2017³).

Droit de réponse de l'établissement

1.2.3 Le recrutement des étudiants

Le recrutement actuel d'étudiants principalement originaires du Cameroun avec une forte déperdition (en moyenne 80% pour l'année 2017-2018) entre la première (Bloc 1) et la seconde année (Bloc 2) fragilise la section. Ce chiffre est toutefois à nuancer selon les unités d'enseignement (UE).

L'objectif de ces étudiants n'est aujourd'hui pas clairement identifié, la coordinatrice pédagogique inclut dans sa mission non seulement une aide à la réussite. Un véritable

³ Arrêté royal relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession d'orthoptiste et portant fixation de la liste des prestations techniques et de la liste des actes dont l'orthoptiste peut être chargé par un médecin, paru le 7 juillet 2017 :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&pub_date=2017-08-14&caller=list&numac=2017030755

accompagnement social est mis en place, depuis le 1^{er} novembre 2019, par la coordinatrice du Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI).

Les étudiants originaires de Belgique (moins de 20% en Bloc 1) entament cette formation principalement à la suite d'une réorientation après un échec plutôt que par choix pour une profession qu'ils ne connaissaient pas vraiment à la sortie des études secondaires.

La reconnaissance des professions d'opticien, d'optométriste et d'orthoptiste pourrait contribuer à rééquilibrer le recrutement des étudiants.

1.2.4 La mise en place d'un nouveau programme

La mise en place du nouveau programme n'a pas été facile, malgré l'implication des enseignants dans la refonte du programme.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Deux réunions par an sont considérées comme insuffisantes, les enseignants se sentant laissés à eux-mêmes sans orientation claire et sont en attente de suivi plus précis et régulier. Le travail de la coordinatrice pédagogique est salué, mais elle a beaucoup de chose à mettre en place.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

À la suite de la visite d'évaluation initiale réalisée au cours de l'année académique 2013-2014, le plan d'action initial s'est construit autour de 3 axes :

AXE 1	Renforcement du soutien pédagogique
AXE 2	Renforcement des supports
AXE 3	Amélioration de la démarche qualité

Les recommandations émises par le comité d'évaluation lors de l'évaluation initiale ont globalement été entendues et des opportunités d'amélioration ont été saisies.

Globalement, le plan de suivi des recommandations des experts dressé par l'établissement en 2014 a été assez inégalement réalisé. Le comité constate que ce plan semblait assez ambitieux et comportait un volume important d'actions pour pouvoir être mené à son terme dans sa globalité. De plus, l'Institut Ilya Prigogine a connu des transformations majeures (déménagement, changement de direction) qui ont beaucoup mobilisé les acteurs de cette petite structure.

Une analyse plus détaillée montrera, d'une part, que certains points apparaissent toujours d'actualité aux experts et que, d'autre part, malgré les changements, des actions ont été menées avec le souci d'une cohérence d'ensemble.

2.1 Axe 1 : renforcement du soutien pédagogique

Le comité tient à souligner que, malgré un contexte de déménagement et de changement de direction et de coordination qualité, un travail important a été mené sur la révision du programme en lien avec les recommandations posées lors de la visite d'évaluation initiale.

Un réel effort de transversalité a été déployé au sein des UE, avec une volonté de s'assurer de l'adéquation des enseignements avec les besoins de la profession. Il convient de se poser autour de ces remaniements afin d'en évaluer la plus-value. Dans le même domaine, les enseignants ont travaillé à développer la mise en relation entre les acquis d'apprentissage et les évaluations certificatives.

Globalement, les évaluations donnent satisfaction aux étudiants qui évoquent une charge de travail constante et gérable. Ils parviennent à avoir des activités annexes, voire pour certains des jobs étudiants.

La méthodologie du TFE a été adaptée au niveau de la formation et mise en lien avec l'exercice professionnel. Ce travail est plébiscité par les étudiants qui en ont une image très positive et valorisante.

Le comité a compris qu'une réflexion autour de l'alternance et des stages est en cours. Dans ce cadre, il encourage l'Institut à évoluer vers la réalisation d'un stage en continu et à temps plein qui permettrait aux étudiants, d'une part, de réaliser un suivi des patients du début de leur prise en charge jusqu'à la fin, et, d'autre part, de mieux s'intégrer au fonctionnement et à l'organisation des établissements qui les accueillent.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Le comité a relevé une réelle difficulté de recherche de stage pour les étudiants en Bloc 1 : cette difficulté est multifactorielle, avec notamment un niveau de pratique à mobiliser peu important par rapport aux 2^e et 3^e années, et des étudiants majoritairement originaires

d'Afrique. Le comité encourage donc l'Institut à mettre en place une démarche institutionnelle de soutien à la recherche de stage afin de favoriser l'équité pour les étudiants en limitant les discriminations.

Droit de réponse de l'établissement

Le comité tient à souligner la pertinence du travail qui a été mené par le coordonnateur du stage du Bloc 1 pour que ce dernier soit évalué sur la base d'une évaluation de compétences. Les documents formalisés sont tout à fait adaptés et s'inscrivent en tout point dans les attendus d'une formation par compétences : indicateurs d'évaluation, bilan formalisés permettant de visualiser la progression de l'étudiant.

Ces documents peuvent parfois sembler complexes et longs (et donc chronophages) à compléter pour les maîtres de stage. Le comité souligne donc l'importance de la communication institutionnelle dans son partenariat avec les maîtres de stage. Des rencontres formalisées sont l'occasion d'échanger avec eux sur l'importance d'une évaluation de stage qui se veut être le reflet des compétences et capacités de l'étudiant.

Conformément à la recommandation initiale des experts, un système de tutorat a été mis en place. Celui-ci, bien que peu mobilisé par les étudiants, semble tout à fait adapté et valorisé par la réussite des étudiants qui en ont bénéficié.

Les étudiants mettent en exergue une équipe pédagogique disponible, qui répond volontiers à leurs besoins et leurs demandes. Le comité encourage les enseignants à maintenir cette proximité au bénéfice de la mise en confiance et de la réussite des étudiants.

Concernant la formation des enseignants, la direction encourage le passage du CAPAES, ce qui est un atout.

Beaucoup d'enseignants sont également des professionnels en activité qui viennent pour un nombre d'heures réduit. Si cela crée un lien tout à fait pertinent avec la réalité professionnelle, cela multiplie également les intervenants. De ce fait, les temps de partage, de coordination pédagogique ou les formations communes sont complexes à organiser mais néanmoins nécessaires. Le comité encourage la direction à tenir compte de cet impératif dans l'organisation de la vie institutionnelle.

2.2 Axe 2 : renforcement des supports

Cet axe a été marqué par le déménagement de l'Institut qui a permis de relocaliser la formation dans des locaux adaptés et de bénéficier des infrastructures de l'ASBL Ilya Prigogine. Aujourd'hui, les experts constatent une amélioration du niveau d'équipements pédagogiques et des outils professionnels en place. Ces équipements sont des atouts incontestables tant pour les enseignants dans le développement de pratiques pédagogiques innovantes que pour former les étudiants dans les meilleures conditions.

Grâce au matériel professionnel, des ateliers cliniques ont été développés par l'Institut et permettent aux étudiants de pratiquer et d'apprendre en conditions réelles.

Le comité encourage l'Institut à poursuivre sa politique d'investissement afin d'offrir aux étudiants des matériels professionnels diversifiés correspondants aux évolutions technologiques en vigueur dans la profession.

Les experts invitent également la direction à promouvoir des séances cliniques ouvertes au public externe. Elles peuvent, en effet, constituer une réelle vitrine pour l'Institut. Afin de ne pas se mettre en concurrence avec la pratique des professionnels du secteur, le comité suggère à l'Institut de se rapprocher d'associations pour proposer de prendre en charge les personnes qui sont dans des contextes de soins particuliers (situation de précarité, population n'ayant pas accès aux soins...).

Droit de réponse de l'établissement

La plateforme e-campus a été mise en place pour les étudiants. Le comité constate qu'à ce jour, elle est plus utilisée comme un outil de dépôt de syllabus dématérialisés que comme une réelle plateforme pédagogique. Les experts encouragent donc les enseignants à valoriser la plateforme en créant des supports adaptés à des scénarios pédagogiques en ligne (capsules vidéo, quizz formatifs, forums...).

Droit de réponse de l'établissement

2.3 Axe 3 : amélioration de la démarche qualité

Depuis la visite initiale, les experts constatent qu'un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre. Celles-ci, qu'elles soient totalement finalisées ou seulement initiées, vont devoir entrer dans une phase d'évaluation. Avant de démarrer un nouveau plan d'action, le comité invite donc la cellule qualité de l'Institut à définir des indicateurs d'évaluation des actions initiées afin de prendre la distance et l'objectivité nécessaires à leur évaluation. Cette démarche permettra également de renvoyer un feed-back aux équipes qui ont participé à leur développement.

Le comité remarque que, parmi les recommandations initiales proposées, la réalisation d'évaluations des enseignements par les étudiants n'a pas été suivie d'effet.

Après les échanges avec les étudiants, ceux-ci ne se sentent pas légitimes pour donner un avis sur les enseignements. Afin de libérer l'expression des étudiants et de les inciter à exprimer pleinement leurs avis et suggestions, le comité incite donc la direction à associer à la charte qualité de l'établissement une charte de confiance et de transparence en affirmant l'anonymisation des contenus des enquêtes et bilans de satisfaction.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

3.1 Gouvernance

Le comité a pris conscience du positionnement isolé de la formation d'opticien-optométriste. En effet, en FWB, deux instituts seulement préparent ce bachelier. Le réseau à mobiliser pour la confrontation et les échanges de pratiques est de fait assez réduit. Les experts proposent ainsi à la direction de l'Institut de se mettre en relation avec les associations et formations du même type dans les pays francophones (en France par exemple) qui seraient prêts à les intégrer pour partager des pratiques pédagogiques ou échanger sur des problématiques communes.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Avec le déménagement et la configuration des nouveaux locaux, les personnels ressentent une perte de proximité au sein de l'équipe qui n'est pas facilitante pour les échanges. Les experts suggèrent donc favoriser des temps de regroupement autour, par exemple, de séances de travail régulières en petits comités sur des projets communs. Cela permettrait sans doute de recréer du lien au sein des équipes enseignantes et de favoriser la coordination des acteurs tout en développant les échanges autour des pratiques pédagogiques.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Plus largement, la communication interne doit être remise au cœur des pratiques de la direction de l'Institut. Les enseignants ressentent une perte de visibilité de la stratégie institutionnelle à moyen terme et sont en difficulté pour poursuivre leur investissement jusqu'à de qualité. Il existe un risque réel de démobilité de l'équipe qui a besoin d'être rassurée. Les experts encouragent la direction à mieux expliciter son positionnement, les évolutions envisagées ainsi que les incertitudes aux équipes afin de clarifier les orientations prises.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Les experts constatent que la communication externe pourrait être optimisée. Les récentes évolutions réglementaires de la profession permettront sans doute de promouvoir la profession d'optométriste auprès des jeunes élèves du secondaire pour développer un recrutement plus local et donc moins soumis aux fluctuations migratoires.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

3.2. Démarche qualité

Les experts notent que le plan d'action est constitué d'objectifs pertinents et toujours d'actualité ; ils encouragent donc leur maintien. Cependant, le plan d'action doit positionner d'emblée, et pour chaque action mise en œuvre, les indicateurs d'évaluation et de suivi des actions envisagées.

Conformément aux recommandations initiales des experts, une coordinatrice qualité a été récemment nommée.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Afin de professionnaliser cette fonction et d'optimiser l'efficacité de sa mission, il semble nécessaire d'apporter soutien et formation à la personne en charge. Le réseau FELSI auquel l'Institut appartient propose en ce sens un accompagnement et le comité encourage la participation à ces séquences de formation.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Dans le cadre de l'évaluation AEQES, une Commission d'Evaluation Interne (CEI) a été constituée récemment, en 2018 : ses missions et son rôle doivent encore être définis. Au-delà d'un rôle purement consultatif, les experts proposent que cette commission puisse tenir le rôle d'un comité de pilotage de la démarche qualité en complément des missions de la coordinatrice qualité et animé par cette dernière. Ceci permettrait un regard pluri-professionnel sur la démarche et ses implications dans le quotidien des acteurs de la formation. Cela aurait également l'avantage d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le processus d'amélioration des pratiques.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Les experts ont noté également la volonté de la direction et de la coordinatrice qualité de mettre en place à court terme un plan de classement et de gestion documentaire de l'Institut. Cette démarche va tout à fait dans le sens de l'intégration de la culture qualité au sein de l'Institut accompagnée de la dématérialisation et le comité l'encourage. Un point d'attention doit être accordé à chaque acteur du quotidien afin de tenir compte des organisations et modes de fonctionnements spécifiques pour engendrer un classement opérationnel.

3.3 Plan d'action actualisé

Le comité souligne que le plan d'action actualisé tient compte de l'état d'avancement de l'Institut et des possibles éléments d'évolution du contexte de la profession d'optométrie. Ce contexte législatif ayant récemment évolué, il conviendra sans doute d'en réajuster les objectifs et orientations afin d'envisager une communication plus adaptée aux élèves du secondaire et de promouvoir la préparation d'un diplôme permettant l'exercice d'une formation nouvellement reconnue parmi les professions paramédicales.

De plus, les experts constatent que les actions proposées au plan actualisé ne sont pas mises en lien avec une logique institutionnelle. Les acteurs de la formation n'en ont pas connaissance et sont déstabilisés par ce manque de communication de la stratégie institutionnelle. Ainsi, pour les experts, il semble primordial de penser et formaliser les objectifs institutionnels stratégiques qui vont guider l'Institut dans son développement à moyen et long terme. Le plan stratégique, au-delà de définir la politique institutionnelle, permet également une communication claire et univoque des axes d'évolution à l'ensemble des parties prenantes de la formation (internes comme externes). Le comité rappelle ici la nécessité de communiquer et d'explicitier les objectifs institutionnels aux enseignants afin que l'ensemble des acteurs de la formation comprennent les orientations de leur établissement et inscrivent leurs actions dans la ligne directrice fixée.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Ce plan doit être positionné comme la pierre angulaire de l'Institut : véritable cadrage stratégique, il permettra par la suite de déployer un plan d'actions clair avec des échéances de réalisation et de suivi adaptées et réalisables.

Dans le plan d'actions qui a été communiqué aux experts, il faut noter que l'axe 1 est trop vaste et que son intitulé ne fait pas sens avec l'ensemble des actions qui y sont positionnées. Le comité propose alors que certaines actions proposées, tout à fait pertinentes au regard des problématiques institutionnelles, rejoignent un axe supplémentaire dans un futur réajustement. Il semblerait adapté de consacrer un axe de développement à la communication et à la promotion de la formation.

Conclusion générale

L'Institut Ilya Prigogine s'est engagé via son déménagement et son intégration au sein de l'ASBL Ilya Prigogine dans de profonds remaniements. La qualité des locaux, des infrastructures et des équipements est aujourd'hui assurée et permet d'offrir à la section d'optométrie des moyens adaptés voire innovants.

Parallèlement à cela, des travaux de fonds ont été engagés, mettant fortement à contribution les équipes enseignantes, afin de réviser les programmes. Ce travail doit être poursuivi et renforcé par des liens renouvelés avec les terrains de stage visant une alternance pédagogique au service de la professionnalisation des étudiants. Pour ce faire, des objectifs clairs en lien avec une ligne directrice et un plan stratégique connu de tous faciliteront la cohésion de l'ensemble des acteurs.

L'Institut Ilya Prigogine a également besoin de se faire connaître pour développer son attractivité en développant des actions de communication externe valorisant la profession.

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point	Observation de fond
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	CA/R	1.2.1	(...) malgré les tentatives d'implication, un sentiment de méfiance des enseignants semble subsister, il est renforcé par un sentiment de manque de communication, de transparence sur les orientations à long terme. → Les orientations à court et à moyen termes ont été communiquées lors des AG (30 novembre 2017/ 24 septembre 2018/ 29 janvier 2018/ 25 mars 2019) aux membres de l'équipe pédagogique. Il faut toutefois prendre en considération, la difficulté de communiquer sur les orientations stratégiques à long terme étant donné l'incertitude législative relative à la profession d'opticien-optométriste. En effet, les travaux du SPF Santé publique initiés il y a deux ans ont été achevés à huit clos par la publication de l'AR en avril 2019, qui consacre la profession d'orthoptiste-optométriste, à la grande surprise des parties prenantes. Ceci étant, afin d'optimiser la communication en interne sur les orientations de l'Institut Ilya Prigogine, la formalisation d'un plan stratégique est en cours d'élaboration.
	CA	1.2.1	L'insuffisance de partenariats avec le service d'ophtalmologie de l'hôpital Erasme, notamment avec la section de recherche, est cependant regrettée. → Les partenariats avec le service ophtalmologie de l'hôpital Erasme n'ont pu être envisagés auparavant, dans la mesure où l'optométrie n'est reconnue comme profession paramédicale que depuis la publication de l'AR au mois d'avril 2019.

¹ Mentionner la rubrique « CA » (Constats et analyse) ou « R » (Recommandations).

	CA	1.2.2	<p>Il devrait en être de même pour l'organisation d'un tronc commun orthoptie-optométrie (cf. le décret de reconnaissance de l'orthoptie en 2017). →</p> <p>A cet effet, l'obtention, en février 2019, de l'habilitation du Bachelier en Orthoptie permet d'entreprendre une co-diplomation entre l'Institut Ilya Prigogine, la HELB et la HE Léonard de Vinci, en co-organisation avec l'ULB et l'UCL.</p>
	CA/R	1.2.4	<p>La mise en place du nouveau programme n'a pas été facile, malgré l'implication des enseignants dans la refonte du programme. →</p> <p>La mise en place du nouveau programme qui fait suite aux recommandations de l'AEQES, n'a pas été facile, malgré l'implication des enseignants dans la refonte du programme.</p>
	R	1.2.4	<p>Deux réunions par an sont considérées comme insuffisantes, les enseignants se sentant laissés à eux-mêmes sans orientation claire et sont en attente de suivi plus précis et régulier. →</p> <p>En termes d'accès à l'information et de participation aux orientations à donner à la formation, on notera que les enseignants ont participé activement à la refonte du nouveau dossier pédagogique (DP) lors de GT internes Institut Ilya Prigogine puis, en concertation avec les enseignants du CESOA.</p> <p>En termes de méthodologie, chaque professeur de l'Institut Ilya Prigogine a été invité à se mettre en rapport avec son homologue du CESOA, afin d'échanger sur les contenus et sur les volumes horaires. Ces informations, une fois recueillies, ont constitué un socle commun à l'élaboration du nouveau DP. Chaque dossier pédagogique a été soumis aux enseignants pour correction avant de statuer sur la version définitive. Ce travail a été réalisé dans l'attente du changement éventuel de l'AR définissant, notamment la profession d'optométriste. Ce climat d'incertitude a été très inconfortable pour l'ensemble des acteurs de la mise en place du nouveau programme.</p> <p>Depuis la mise sur pied du GT réécriture du programme du Bachelier Optique-Optométrie, plusieurs AG ont été organisées (30 novembre 2017/ 29 janvier 2018/ 24 septembre 2018). Toutefois, au vu des contraintes horaires liées à la profession et le travail conséquent fourni en parallèle par les enseignants pour la refonte du DP, il a été difficile de réunir la totalité de l'équipe pédagogique à un rythme plus fréquent.</p> <p>Néanmoins, depuis que le paysage des soins oculaires a été légalement clarifié, la direction de l'Institut a été en mesure de présenter sa vision stratégique, lors de l'AG des enseignants qui s'est tenue le 25 mars 2019. Des capsules vidéo de cette AG ont été réalisées et mise à disposition sur Moodle afin d'informer les enseignants qui n'ont pu se libérer.</p> <p>Par ailleurs, la coordinatrice pédagogique de la section est associée à toutes les décisions stratégiques de la direction. A</p>

			cet égard, elle se tient disponible pour toute question ponctuelle émanant des enseignants.
	CA/R	2.1	<p>Le comité a compris qu'une réflexion autour de l'alternance et des stages est en cours. Dans ce cadre, il encourage l'Institut à évoluer vers la réalisation d'un stage en continu et à temps plein qui permettrait aux étudiants, d'une part, de réaliser un suivi des patients du début de leur prise en charge jusqu'à la fin, et, d'autre part, de mieux s'intégrer au fonctionnement et à l'organisation des établissements qui les accueillent. →</p> <p>Un stage à temps plein est envisagé dans la nouvelle version du programme. En effet, il est possible d'organiser les cours théoriques du Bloc 3 sur un semestre environ, afin de libérer 3 à 4 mois dévolus aux stages du même Bloc.</p> <p>Par ailleurs et conformément au nouveau DP, le stage actif du Bloc 1 est reporté au Bloc 2. Ainsi les étudiants auront déjà des compétences acquises à proposer dans le cadre de leur stage ce qui devrait faciliter leur « employabilité ». En revanche, une activité « d'identité professionnelle » est proposée en Bloc 1, dans le cadre du cours de technologie optique. Cette activité prendra différentes formes, notamment des rencontres avec des professionnels et la rédaction d'un rapport de visite.</p>
	CA/R	2.1	<p>Le comité encourage la direction à tenir compte de cet impératif dans l'organisation de la vie institutionnelle. →</p> <p>Les AG et les Journées Portes Ouvertes, sont, autant que possible, organisées les lundis, jour où les opticiens-optométristes sont théoriquement plus disponibles.</p>
	R	2.2	<p>Les experts invitent également la direction à promouvoir des séances cliniques ouvertes au public externe. Elles peuvent, en effet, constituer une réelle vitrine pour l'Institut. Afin de ne pas se mettre en concurrence avec la pratique des professionnels du secteur, le comité suggère à l'Institut de se rapprocher d'associations pour de proposer de prendre en charge les personnes qui sont dans des contextes de soins particuliers (situation de précarité, situation de handicap, population n'ayant pas accès aux soins...). →</p>
			<p>Depuis plusieurs années, la clinique se mobilise et met son expertise au service des particuliers et de nombreux bénéficiaires via les réseaux publics et associatifs (écoles primaires, <i>Specials Olympics</i>, ASBL Jamais sans toit, qui accompagne les personnes en situation précaire).</p>
	CA/R	2.2	<p>La plateforme e-campus a été mise en place pour les étudiants. Le comité constate qu'à ce jour, elle est plus utilisée comme un outil de dépôt de syllabus dématérialisés que comme une réelle plateforme pédagogique. Les experts encouragent donc les enseignants à valoriser la plateforme en créant des supports adaptés à des scénarios pédagogiques en ligne (capsules vidéo, quizz formatifs, forums...). →</p>

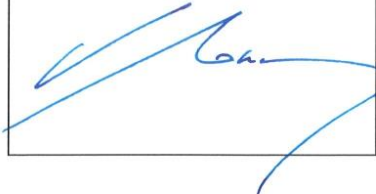
			<p>La plateforme est également utilisée pour partager des capsules vidéos réalisées par les étudiants (ex : cours d'optométrie en Bloc 2, cours de contactologie en Bloc 3). Par ailleurs, les devoirs, les TFE ou encore les rapports de stage sont déposés sous forme de devoir dans Moodle. Par ailleurs, les annonces relatives aux cours ou à l'organisation administrative du cursus transitent essentiellement par l'e-campus. Enfin, des capsules vidéo de la dernière AG (25 mars 2019) ont été réalisées et mises à disposition de l'équipe pédagogique dans l'espace enseignant sur Moodle.</p>
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	R	3.1	<p>Les experts proposent ainsi à la direction de l'Institut de se mettre en relation avec les associations et formations du même type dans les pays francophones (en France par exemple) qui seraient prêts à les intégrer pour partager des pratiques pédagogiques ou échanger sur des problématiques communes. →</p> <p>Un rapprochement avec l'Institut Supérieur d'Optique (ISO) de Paris a été initié dans le cadre des accords Erasmus+. En effet, la directrice de l'Institut et la coordinatrice pédagogique de la section ont rencontré leurs homologues à Paris, dans le cadre d'une mobilité Erasmus en 2017. Plusieurs projets (partenariats, échanges de compétences entre les équipes pédagogiques) sont actuellement à l'étude.</p> <p>En outre, un rapprochement avec l'Institut d'optométrie d'Olten (FHNW) a été initié en 2018. Enfin, quelques étudiants de l'Institut Ilya Prigogine choisissent de continuer leur cursus au sein de l'Université Paris-Sud où l'un de nos enseignants donne également cours (Master en ingénierie de la santé, parcours sciences de la vision).</p>
	R	3.1	<p>Les experts suggèrent donc favoriser des temps de regroupement autour, par exemple, de séances de travail régulières en petits comités sur des projets communs. Cela permettrait sans doute de recréer du lien au sein des équipes enseignantes et de favoriser la coordination des acteurs tout en développant les échanges autour des pratiques pédagogiques. →</p> <p>Des temps informels sont aménagés à la fois par les enseignants d'une même UE et par la direction de l'établissement (séances de travail mutualisées, par exemple autour des grilles d'évaluation, moments conviviaux en fin d'année...).</p> <p>En outre, le secrétariat de l'Institut Ilya Prigogine et la salle des professeurs demeurent des endroits privilégiés de rencontres informelles et d'échanges de bonnes pratiques entre les enseignants.</p>
	R	3.1	<p>Les enseignants ressentent une perte de visibilité de la stratégie institutionnelle à moyen terme et sont en difficulté pour poursuivre leur investissement jusque- là de qualité. Il</p>

			<p>existe un risque réel de démobilitation de l'équipe qui a besoin d'être rassurée. Les experts encouragent la direction à mieux expliciter son positionnement, les évolutions envisagées ainsi que les incertitudes aux équipes afin de clarifier les orientations prises. →</p> <p>Cf. Commentaires du droit de réponse aux Points 1.2.4 et 3.3 (Recommandations).</p>
	CA/R	3.1	<p>Les experts constatent que la communication externe pourrait être optimisée. →</p> <p>Un plan de communication, élaboré par la direction, est en cours d'application : changement de dénomination de l'Institut, redéfinition de la charte graphique, nouveau logo et site internet, développement des réseaux sociaux, campagne STIB et Google AdWords.</p>
	CA	3.2	<p>Conformément aux recommandations initiales des experts, une coordinatrice qualité a été récemment nommée. →</p> <p>Une coordinatrice qualité a été désignée en 2013 et a assuré un suivi jusqu'en 2018. Une nouvelle coordinatrice qualité a été engagée à partir du 1^{er} septembre 2018.</p>
	R	3.2	<p>Afin de professionnaliser cette fonction et d'optimiser l'efficacité de sa mission, il semble nécessaire d'apporter soutien et formation à la personne en charge. Le réseau FELSI auquel l'Institut appartient propose en ce sens un accompagnement et le comité encourage la participation à ces séquences de formation. →</p> <p>Depuis septembre 2018, la nouvelle coordinatrice qualité a participé à plusieurs formations (ARES : formations ESG) ainsi qu'à des journées de rencontres et de formations (réseau FELSI, journée qualité pour l'enseignement de promotion sociale).</p>
	R	3.2	<p>Dans le cadre de l'évaluation AEQES, une Commission d'Evaluation Interne a été constituée. A ce jour, ses missions et son rôle ne sont pas clairement identifiés. →</p>
			<p>En septembre 2018 une Commission d' Evaluation Interne (CEI) a été constituée, en vue de préparer la visite de suivi. Cette préparation étant finalisée, la commission s'attèlera dès la rentrée 2019 à définir ses missions et son rôle.</p>
	R	3.3	<p>Le plan stratégique, au-delà de définir la politique institutionnelle, permet également une communication claire et univoque des axes d'évolution à l'ensemble des parties prenantes de la formation (internes comme externes). Le comité rappelle ici la nécessité de communiquer et d'explicitier les objectifs institutionnels aux enseignants afin que l'ensemble des acteurs de la formation comprenne les orientations →</p> <p>Cf. Commentaires du droit de réponse au Point 1.2.4 (Recommandation)</p>

			La formalisation du plan stratégique est actuellement en cours d'élaboration. L'Institut est bien conscient que ce plan permettra d'ajuster les actions à mener dans les prochaines années.
--	--	--	---

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Nathalie Monier, Directrice



Nom et signature du
coordonnateur de l'autoévaluation

Audrey Sesana, Coordinatrice
Qualité

